

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 7 du 7 février 2014

PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)

Texte 9

CIRCULAIRE N° 346/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
portant abrogation de textes.

Du 21 janvier 2014

CIRCULAIRE N° 346/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG portant abrogation de textes.

Du 21 janvier 2014

NOR D E F E 1 4 5 0 0 3 7 C

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3) modifié.

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 111.3.3, 112.2.3, 113.8, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2) modifié.

Textes abrogés :

Circulaire n° 101-6/FD/INT du 26 mars 1942 (BO/G, p. 824 ; BOEM 530-1.1) modifiée.

Circulaire n° 178-6/FD/INT du 3 août 1946 (BO/G, p. 1518 ; BOEM 530-1.1).

Circulaire n° 106-6/T/INT du 2 avril 1957 (BO/G, p. 2147 ; BOEM 533.2.1.2).

Circulaire n° 498/AM/INT/2/REG/3/B/DC/CF du 8 janvier 1959 (BOEM/G, p. 690-5, p. 119 ; BOEM 530-0.2.5).

Circulaire n° 279/T/6/FD/INT du 11 avril 1967 (BOC/G, p. 285 ; BOEM 530-1.1) modifiée.

Circulaire n° 997 M/C.Ma.1. du 26 octobre 1967 (BOC/M, p. 1182 ; BOEM 530-3.1) modifiée.

Circulaire n° 2340/A/DCCA/1/3 du 30 avril 1968 (BOC, 1975, p. 2847 ; BOEM 530-2.2.1) modifiée.

Circulaire n° 738/875/A/DCCA/3/10 du 18 septembre 1970 (BOC/A, p. 684 ; BOEM 721-1.1) modifiée.

Circulaire n° 2790/A/DCCA/1/3 du 29 mars 1973 (BOC/A, p. 152 ; BOEM 530-2.2.1) modifiée.

Circulaire n° 841/M/CMa/4 bis du 12 octobre 1973 (Ment., BOC, 1982, p. 3670 ; BOEM 511-0.2.7) modifiée.

Circulaire n° 22/DEF/6/FD/INT du 10 septembre 1974 (BOC, p. 2322 ; BOEM 530-0.1.1) modifiée.

Circulaire n° 32/DEF/INT/AG/DT/D du 2 juin 1975 (BOC, p. 2310 ; BOEM 530-1.1) modifiée.

Circulaire n° 57/DEF/INT/AG/DT/D du 3 janvier 1977 (BOC, p. 37 ; BOEM 530-1.1).

Circulaire n° 417/DEF/INT/AG/D du 8 octobre 1981 (BOC, 1985, p. 6951 ; BOEM 530-1.1).

Circulaire n° 248/DEF/INT/AG/D du 2 juin 1982 (BOC, 1985, p. 5951 ; BOEM 530-1.1) modifiée.

Circulaire n° 12360/DEF/DCCA/FIN/R/3 du 13 juillet 1982 (BOC, 1987, p. 1164 ; BOEM 530-2.2.1).

Circulaire n° 14536/DEF/DCCA/FIN/R/3 du 22 décembre 1982 (BOC, p. 5451 ; BOEM 530-2.2.1) modifiée.

Circulaire n° 93/DEF/INT/AG/D du 28 juin 1983 (BOC, p. 3075 ; BOEM 530-1.1) modifiée.

Circulaire n° 14856/DEF/DCCA/FIN/R/3 du 21 décembre 1984 (BOC, 1987, p. 1169 ; BOEM 530-2.2.2).

Circulaire provisoire n° 11695/DEF/DCCA/FIN/R/3 du 19 avril 1989 (BOC, p. 2853 ; BOEM 530-2.4.1) modifiée.

Circulaire n° 70239/DEF/DCCAT/PBF/T du 3 août 1993 (BOC, p. 4610 ; BOEM 532.2.4.2).
Circulaire n° 846/DEF/DCCM/ADM/SDPS du 12 juillet 2000 (BOC, p. 3119 ; BOEM 530-3.1).
Circulaire n° 949/DEF/DCCAT/ABF/RD/5 du 27 juin 2002 (BOC, 2002, p. 5169 ; BOEM 530-1.1).
Circulaire n° 648/DEF/DCCM/ADM/SDPS du 28 juin 2004 (BOC, 2004, p. 4155 ; BOEM 530-3.1).
Circulaire n° 0-49692-2009/DEF/DCCM/ADM du 21 septembre 2009 (n.i. BO).

Référence de publication : BOC n° 7 du 7 février 2014, texte 9.

1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- circulaire n° 101-6/FD/INT du 26 mars 1942 modifiée, relative aux conditions de transport des anciens militaires autorisés à faire usage des eaux minérales aux frais de l'État ;
- circulaire n° 178-6/FD/INT du 3 août 1946 relative aux conditions de transport des anciens militaires autorisés à faire usage des eaux minérales aux frais de l'État ;
- circulaire n° 106-6/T/INT du 2 avril 1957 relative à la délivrance de billets directs internationaux aux militaires français isolés se rendant en Allemagne ;
- circulaire n° 498/AM/INT/2/REG/3/B/DC/CF du 8 janvier 1959 pour l'application du décret du 6 février 1950 modifié, et de l'instruction n° 13659/INT/1/DAM du 22 avril 1950 sur les frais de déplacement des militaires de l'armée de terre en service dans les territoires et départements d'outre-mer ;
- circulaire n° 279/T/6/FD/INT du 11 avril 1967 modifiée, relative aux modalités de rapatriement sur leur pays d'origine, des militaires de l'armée de terre rendus à la vie civile en métropole ;
- circulaire n° 997 M/C.Ma.1. du 26 octobre 1967 modifiée, relative au transport par ambulance civile de militaires malades ou blessés dirigés sur une formation hospitalière ;
- circulaire n° 2340/A/DCCA/1/3 du 30 avril 1968 modifiée, relative aux modalités de remboursement des frais de déplacement en métropole au profit des personnels militaires de l'armée de l'air ;
- circulaire n° 738/875/A/DCCA/3/10 du 18 septembre 1970 modifiée, relative aux modalités d'application à l'armée de l'air de l'instruction générale du 23 mars 1968 (mentionné BOC/SC, 1969, p. 439) sur les régies de recettes et les régies d'avances de l'État et des établissements publics nationaux ;
- circulaire n° 2790/A/DCCA/1/3 du 29 mars 1973 modifiée, relative à l'attribution de l'indemnité de stage ;
- circulaire n° 841/M/CMA/4 bis du 12 octobre 1973 modifiée, relative à l'établissement par les ports des demandes de dotations sur les crédits administrés par le bureau des combustibles et des lubrifiants de la direction centrale du commissariat de la marine ;
- circulaire n° 22/DEF/6/FD/INT du 10 septembre 1974 modifiée, relative au transport par voie maritime des personnels militaires et leurs familles entre le continent et la Corse et « vice versa » ;
- circulaire n° 32/DEF/INT/AG/DT/D du 2 juin 1975 modifiée, relative à l'application du décret n° 68-298 du 21 mars 1968 modifié, fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des militaires sur le territoire métropolitain de la France ;

- circulaire n° 57/DEF/INT/AG/DT/D du 3 janvier 1977 relative au régime des frais de déplacement prévu par le décret n° 76-886 du 16 septembre 1976 (A) portant statut des officiers de réserve, des sous-officiers de réserve et des officiers mariniers de réserve ;
- circulaire n° 417/DEF/INT/AG/D du 8 octobre 1981 modifiée, concernant les personnels militaires originaires d'outre-mer ou d'un pays étranger, titulaires d'un droit à rapatriement aux frais de l'État et se retirant dans leur département ou territoire d'outre-mer ou pays d'origine ;
- circulaire n° 248/DEF/INT/AG/D du 2 juin 1982 modifiée, relative à l'octroi d'un passage annuel gratuit aux militaires stationnés en Corse et à leur famille ;
- circulaire n° 12360/DEF/DCCA/FIN/R/3 du 13 juillet 1982 relative à la production des titres de transport pour le remboursement des frais de déplacements en métropole ;
- circulaire n° 14536/DEF/DCCA/FIN/R/3 du 22 décembre 1982 relative aux conditions de prise en charge et aux modalités d'établissement des passages gratuits de faveur accordés aux militaires de l'armée de l'air à l'occasion de congés ou permissions comportant une traversée de la Méditerranée ;
- circulaire n° 93/DEF/INT/AG/D du 28 juin 1983 modifiée, relative au remboursement des frais de transport de bagages à l'occasion de déplacements temporaires ;
- circulaire n° 14856/DEF/DCCA/FIN/R/3 du 21 décembre 1984 relative à l'attribution des indemnités journalières de frais d'hôtel et de restaurant ;
- circulaire provisoire n° 11695/DEF/DCCA/FIN/R/3 du 19 avril 1989 modifiée, relative aux déplacements hors de la France métropolitaine ;
- circulaire n° 70239/DEF/DCCAT/PBF/T du 3 août 1993 relative aux conditions d'emprunt des lignes aériennes françaises intérieures (continent et Corse) par les ressortissants du ministère de la défense ;
- circulaire n° 846/DEF/DCCM/ADM/SDPS du 12 juillet 2000 relative aux modalités d'attribution de l'indemnité de frais d'hôtel et de restaurant ;
- circulaire n° 949/DEF/DCCAT/ABF/RD/5 du 27 juin 2002 relative au remboursement des frais de transport de bagages et/ou de mobilier du personnel militaire de l'armée de terre muté outre-mer ou en revenant ;
- circulaire n° 648/DEF/DCCM/ADM/SDPS du 28 juin 2004 relative au suivi et à la régulation des dépenses de déplacement du personnel de la marine ;
- circulaire n° 0-49692-2009/DEF/DCCM/ADM du 21 septembre 2009 (1) fixant la liste des formations rattachées de la marine dans lesquelles un comptable a été désigné.

2. La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.

(1) n.i. BO.

(A) n.i. BO ; JO du 26 septembre 1976, p. 5725.